



**Rappel : le service de l'Apia est gratuit pour les bénéficiaires.**

**Notre rôle** concernant les aides-seniors et gardes-malades, consiste à **mettre en contact** les prestataires avec les demandeurs.

Ils conviennent entre eux des modalités de fonctionnement et notamment de la rémunération et/ou l'horaire.

L'Apia ne perçoit pas un seul Euro en la matière.

**Personnes déclarées ou pas** : dans n'importe quelle entreprise, **celui qui doit déclarer ... est la personne qui paie.**

Donc, en pratique le demandeur.

Dans notre mode de fonctionnement, c'est une modalité à convenir entre le prestataire et le demandeur.

Etant donné que notre service est gratuit, nous ne pouvons pas engager du personnel pour « suivre » plus de 200 membres, avec chacun une situation particulière.

**Possibilités.**

Si le prestataire est chômeur, il pourrait, *par exemple*, effectuer des prestations dans le cadre de l'**ALE**.

Coût d'un chèque (1 heure) pour le demandeur : **€ 5,95**. Le prestataire perçoit de son côté **€ 4,10** par chèque

Voir ci-après ce qui est permis.

**Titres-Services** : coût **€ 9** par chèque (pour 1 h) avec réduction d'impôts. *Autorisé surtout pour le nettoyage*

**Nuit** : varie s'il s'agit d'une nuit « dormante » ou pas.

En général, *et d'après ce que nous avons appris*, cela varie du simple ou double, **entre € 30 et € 60**.

Pour la journée, cela se situe généralement entre **€ 6 et € 10** de l'heure.

**ALE possibilités**

**Code 13 : Aide à la garde et à l'accompagnement d'enfants ou de personnes malades**

- \* Surveillance ou accompagnement d'enfants;
- \* Surveillance de personnes malades ou handicapées;
- \* Accompagnement de personnes malades ou handicapées à une consultation médicale;
- \* Courses pour ces personnes.